



Bures-sur-Yvette

OBJET : *Implantation d'un « STOP » avenue Beauséjour à l'intersection avec l'avenue Bures Cottage dans le sens de circulation allant vers la rue de Montjay.*

ARRETE N° 078/2012

Le Maire de la Commune de Bures-sur-Yvette

- VU les articles L 2122-28, L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;
- VU les articles R 110-2, R 411-2, R 411-25 à R 411-28, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49, R 414-14, R 417-10 du Code de la Route ;
- VU la vitesse élevée des véhicules qui empruntent l'avenue Beauséjour ;
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour ralentir la circulation dans cette voie.

ARRETE

Article 1 : Un panneau « STOP » est implanté avenue Beauséjour à l'intersection avec l'avenue Bures Cottage dans le sens de circulation allant vers la rue de Montjay.

Article 2 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau,
- Monsieur le Commissaire de Police des Ulis,
- Monsieur le Responsable de la Direction Départementale des Territoires de Palaiseau,
- Monsieur le Chef du Groupement Nord du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Palaiseau,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours d'Evry,
- Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères,
- Mademoiselle MAROLLEAU de la société TOMTOM.

Fait à Bures-sur-Yvette, le 24 juillet 2012 SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE



Le Maire,

Jean-François VIGIER

HÔTEL DE VILLE

01 AOUT 2012

ARRIVEE